

LE MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



Le 7 mars dernier, au Conseil économique et social l'ensemble des partenaires et des acteurs qui jour après jour depuis un an contribuent au dynamisme du secteur, étaient réunis pour se féliciter du chemin parcouru et partager leur confiance dans le développement de ces services au profit de l'emploi et de la cohésion sociale de notre pays.

Depuis le vote de la loi du 26 juillet 2005, les services à la

personne ont, pris une nouvelle dimension. Avec un poids économique de 11 milliards d'euros, le secteur est aujourd'hui plus important que ceux de l'industrie textile, de l'habillement et du cuir réunis.

En matière d'emploi, les résultats sont très encourageants : 144 000 emplois de services à la personne ont été créés en 2006 et l'ANPE référençait cette année, près de 110 000 offres, en croissance. La démarche de professionnalisation entreprise depuis plusieurs mois permet d'attirer de nouveaux profils vers ces métiers jusqu'ici mal connus.

L'offre de services a plus que doublé en un an, tout en sachant préserver sa diversité qui contribue à la richesse du secteur : associations, entreprises, centres communaux, coopératives, et mutuelles, ont su trouver leur place et développer leur activité partout sur le territoire.

Premiers bénéficiaires de ces évolutions et du plan de

développement des services à la personne, les ménages. Avec 100 millions d'euros de pouvoir d'achat Cesu pré financés par les entreprises et les collectivités publiques et un crédit d'impôt pour les dépenses engagées au titre de services à la personne ouvert aux ménages non imposables, depuis le 11 janvier 2007, le coût des services à la personne a considérablement baissé.

Enfin, pour simplifier la vie des familles, l'Agence a lancé le 7 mars un numéro unique d'appel, le 32 11. Quelle que soit votre question – recherche d'un service près de chez vous, demande d'information pratiques – un conseiller vous apporte une réponse simple à votre problème.

Bruno ARBOUET
Directeur général
de l'Agence nationale
des services à la personne

ACTUALITÉS

Lancement du 3211

Lancement de la campagne de communication

Le crédit d'impôt

Les nouveaux métiers

LES CHIFFRES 2006

Le secteur en 4 chiffres

L'offre de service en France

Le Cesu continue sa progression

WWW...

Cet indice vous annonce que vous pouvez accéder à l'intégralité de l'article sur notre site web :

www.servicesalapersonne.gouv.fr

LANCEMENT DU 32 11 : NUMÉRO UNIQUE D'ACCÈS AUX SERVICES À LA PERSONNE

Le numéro unique 32 11 (0,12 € TTC/min) pour les services à la personne est opérationnel à partir du 7 mars 2007.



Le 3211 permet aujourd'hui de renseigner tous les particuliers qui souhaitent trouver des services près de chez eux. Ménage, repassage, garde d'enfants, soutien scolaire, cours de piano, téléassistance pour les personnes âgées et encore plus de services sont disponibles sur un simple appel téléphonique au 32 11

Comment ça marche ?

Ouverte tous les jours sauf le dimanche, une plateforme téléphonique répond aux deux demandes les plus fréquentes des français sur les services à la personne :

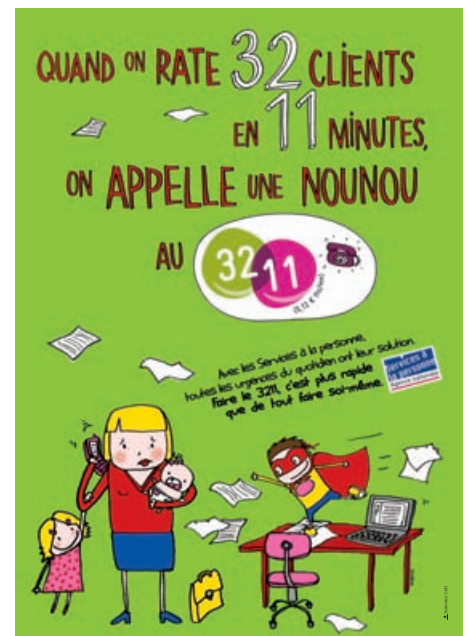
- Comment trouver un service à la personne près de chez moi ?
- Que dois-je faire pour bénéficier des avantages du plan Borloo ?

(Déductions fiscales, déclaration d'un salarié à domicile, obtention de Cesu..)

- Le 32 11 répond à toutes les demandes liées aux services à la personne du lundi au vendredi (8h à 20h) et le samedi de 8h à 12h.

L'objectif du 32 11 est non seulement de répondre aux questions concrètes des ménages sur les services à la personne, mais ce numéro unique va permettre de nourrir l'observatoire statistique sur le secteur des services à la personne : quels sont les services les plus demandés ? Dans quelle région les besoins en services à la personne sont-ils les plus forts ? Quels sont les bassins de vie où l'offre est insuffisante ?

19 MARS 2007 : LANCEMENT DE LA CAMPAGNE DE COMMUNICATION



LE CRÉDIT D'IMPÔT : POUR UN MEILLEUR ACCÈS DES FRANÇAIS AUX SERVICES À LA PERSONNE



Dans la poursuite des efforts engagés en faveur de l'accès de tous les Français aux services à la personne, Jean-Louis

BORLOO, ministre de l'Emploi de la cohésion sociale et du logement, et Laurent HENART, président de l'Agence nationale des services à la personne ont soutenu la création d'un crédit d'impôt pour les ménages non imposables qui auraient recours à ces services.

Le jeudi 22 février, le Parlement, dans le cadre de la loi sur « diverses mesures de cohésion sociale » a adopté la possibilité d'un crédit d'impôt pour les ménages les

plus modestes qui travaillent ou à la recherche d'un emploi. En bénéficiant des avantages fiscaux du plan Borloo, ces ménages ont aujourd'hui plus facilement accès à la vingtaine de services à la personne (soutien scolaire, aide ménagère, aide à domicile ou assistance informatique).

A quoi ça sert ? A lever les derniers obstacles d'un développement populaire des services à la personne.

Si chaque ménage français avait recours à deux heures de ménage par semaine, on pourrait créer 2 millions d'emplois en France. Or, le coût de ces services interdisait aux ménages les plus modestes l'accès à ces services. Avec le crédit d'impôt, ils peuvent être remboursés par l'Etat de 50 % des dépenses qu'ils auront engagées

pendant l'année pour payer ces services, en plus de l'aide financée par leur employeur via le Cesu.

Ce crédit d'impôt est une des principales revendications de tous les grands réseaux associatifs, comme des principaux acteurs du secteur, depuis les débats parlementaires préalables à l'adoption de la loi du 26 juillet 2005. L'objectif est ainsi atteint de parvenir à ce que le coût résiduel du service soit équivalent pour les ménages imposables ou non imposables, après déduction d'autres aides éventuellement perçues.

LES NOUVEAUX MÉTIERS DE SERVICES À LA PERSONNE.

En 2007, de nouveaux services rejoignent la liste des 20 métiers de services à la personne issus du décret du 29 décembre 2006 : toujours plus de services pour simplifier la vie des particuliers.

Garde d'enfant à domicile



- accompagnement sur le trajet école – domicile.
- accompagnement entre les domiciles des parents divorcés / grands-parents.
- garde partagée.
- garde d'enfant : garderie périscolaire.

Personnes âgées et dépendantes



- téléassistance et visioassistance
Téléassistance : service d'assistance à distance qui relie une personne à une centrale d'écoute et aux services d'urgence.
Visioassistance : service d'assistance à distance pour les déficients visuels, grâce à l'usage de caméras. Ce service peut être utile pour la recherche d'un médicament ou de clés, l'identification d'un courrier...

Personnes en fin de vie et gravement malades

- activités artistiques : lecture, peinture, couture, etc.
- Entretien de la maison
- Le débroussaillage et l'enlèvement des déchets complètent l'activité de jardinage (plafond rehaussé à 3 000 € par an)

Rappel des 20 métiers de services à la personne (Décret du 29 décembre 2005)

Les services à la famille

- Garde d'enfants à domicile et hors domicile (crèches, halte garderies, assistantes maternelles agréées, jardins d'enfants)
- Assistance informatique et Internet à domicile
- Soutien scolaire et cours à domicile
- Assistance administrative à domicile

Les services de la vie quotidienne

- Entretien de la maison
- Travaux ménagers
- Petits travaux de jardinage

...

WWW...

LE SECTEUR DES SERVICES À LA PERSONNE EN 4 CHIFFRES

- **11 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2005*** (6 milliards d'euros en 1996)
- **1,8 million de salariés en 2006***
L'objectif du plan Borloo est la création de 500 000 emplois en 3 ans. En 2006 : 144 000 emplois ont été créés. En 2007 : 222 000 emplois devraient être créés.
- **144 000 emplois de services à la personne créés en 2006.**
- **109 264 offres d'emploi** dans le secteur des services à la personne enregistrées par l'ANPE en 2006 :
 - Entretien de la maison : 21 692
 - Intervenants à domicile : 45 066
 - Garde d'enfants : 42 506

*BIPE



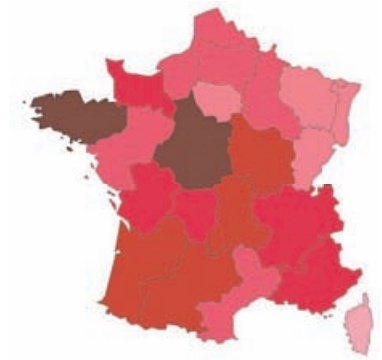
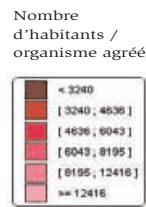
1 estimé, 2 projeté

L'OFFRE DE SERVICES À LA PERSONNE EN FRANCE

Fin 2006, on dénombrait **11 000 prestataires de services à la personne** :

- Associations (51%)
- Entreprises (32%)
- Services publics (14%)
- Structures d'insertion par l'activité économique (3%)

La répartition de l'offre de services à la personne sur le territoire

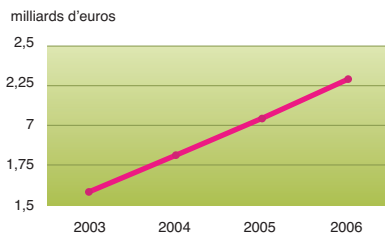


LE CHÈQUE EMPLOI SERVICE UNIVERSEL (CESU) EN 2006

Le Cesu bancaire continue sa progression*

*source ACOSS

Salaires nets versés



100 millions d'euros** de pouvoir d'achat distribué sous forme de Cesu pré-financé par les entreprises et les collectivités publiques.

Le Groupe La Poste, Radio France, Ferrero, Nouvelles Frontières, Pomme de Pain, Bayer Pharma, le Conseil régional Rhône Alpes, la Fonction publique d'Etat, Toshiba Medical, la Banque Edel, Axa, Air France PNT PNC, Seafrance, cabinet Castro et Associé, Alcatel, Nestlé Waters, Velux, Alcan, Amadeus, ...

**source CR Cesu

Cesu pré-financé et pouvoir d'achat en 2006

millions d'euros

